

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 9 JUILLET 2021**

CM2021/07/09/36: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 2 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16 modifiant le tableau des emplois et la délibération cadre CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel ;

Considérant qu'il convient, en conséquence des créations et suppressions de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP021 CP002 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP021 CS006.

Ce poste de Chef de service Ressources Humaines correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP025 CP006 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP025 CS007.

Ce poste de Chef de service Systèmes d'Information correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise du secteur d'intervention

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP028 CP009 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP028 CS008.

Ce poste de Chef de service aménagement opérationnel et équipements structurants correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP029 CP010 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP029 CS009.

Ce poste de Chef de service des travaux immobiliers correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP034 CP015 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP034 CP027.

Ce poste de Responsable de la Mission Olympique ZAC – Saulnier correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager au quotidien l'équipe
- Piloter des projets liés à l'aménagement métropolitain
- Piloter l'ensemble des procédures administratives et d'urbanisme des projets
- Garantir la passation des marchés de l'opération.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP054 CM015 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP054 CP028.

Ce poste de Chef de projet innovation numérique correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Concevoir la politique d'aménagement numérique et animer le réseau des partenaires
- Accompagner et enrichir les projets des collectivités
- Evaluer les initiatives des collectivités et mutualiser les innovations dans le cadre de l'animation d'une politique numérique métropolitaine et du SMAN.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP064 CM025 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP064 CP029.

Ce poste de Chef de projet Habitat-Logement correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration du PMHH
- Assurer le suivi des actions et des opérations en matière d'intérêt métropolitain lié à l'habitat.
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP068 CM029 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP068 CS010.

Ce poste de Chef de service Moyens Généraux correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP072 CM033 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP072 CP030.

Ce poste de Chef de projet logistique urbaine durable correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer l'accompagnement des acteurs économiques et des collectivités locales dans l'optimisation des flux logistiques
- Renforcer l'innovation les bonnes pratiques et leur diffusion
- Développer les projets logistiques du « dernier kilomètre ».

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP007 DIR005 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP007 DIR014.

Ce poste de Directeur de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR
- Porter la stratégie de la Métropole en matière d'attractivité, de développement de l'économie et du numérique
- Manager les équipes et la direction

- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP030 CP026 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP030 CM056.

Ce poste de Juriste de la commande publique correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gérer les procédures liées au marché public et à la commande publique
- Assurer conseil et accompagnement auprès des services en matière de commande publique
- Participer à l'élaboration des procédures internes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP063 CM024 et corrélativement, de créer un poste de rédacteur territorial sous la référence MGP063 GEST009.

Ce poste de Gestionnaire commande publique correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Préparer les Commissions d'Appels d'Offres et autres instances liées à la commande publique
- Assister les juristes chargés de la commande publique dans le suivi administratif de la passation des marchés et autres contrats
- Suivre l'exécution des marchés et autres contrats en lien avec les juristes chargés de la commande publique.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de "Chargé de mission des procédures CAO et ZAC" sous la référence MGP082 CM043 de la délibération cadre, en "Chargé de mission Aménagement CAO et ZAC".

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de "Gestionnaire Budget" sous la référence MGP097 GEST006 de la délibération cadre, en "Gestionnaire comptable".

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de "Chargé de mission efficacité énergétique " sous la référence MGP056 CM017 de la délibération cadre, en "Chargé de mission stratégie de transition énergétique".

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de "Chef de projet Economie Sociale et Solidaire" sous la référence MGP124 CP025 de la délibération cadre, en "Chef de projet économie circulaire et solidaire".

DECIDE de créer un emploi de Chef de projet mission olympique sous la référence MGP125 CP031 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Porter la stratégie de la Métropole en matière olympique via une mission dédiée
- Travailler avec les différentes directions de la Métropole concernées et les partenaires externes sur les projets olympiques
- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission coopérations territoriales sous la référence MGP126 CM057 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développer des partenariats institutionnels avec les collectivités et partenaires de la Métropole
- Piloter et animer des coopérations territoriales, partenariats, chartes, conventions
- Porter des dossiers transversaux au sein des services de la métropole.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission expertise et gestion des ressources humaines sous la référence MGP127 CM058 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Superviser l'activité de l'équipe RH et assurer le contrôle de 1^{er} niveau en vérifiant la conformité des actes et décisions
- Rédiger des notes, des fiches et procédures RH et construire des dossiers en apportant une expertise juridique
- Contribuer au déploiement de nouvelles fonctionnalités du SIRH et à son utilisation.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission Développement RH sous la référence MGP128 CM059 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Analyser les besoins en compétences et contribuer aux recrutements
- Concevoir, mettre en œuvre les dispositifs et outils du développement RH
- Conseiller et accompagner les responsables hiérarchiques et les collaborateurs en matière de développement RH, de parcours professionnel, de compétences à développer dans le cadre de la formation.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chef de projets Systèmes d'information et de communication sous la référence MGP129 CP032 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter les projets du schéma directeur et les éditeurs,
- Accompagner les services et les collaborateurs dans le déploiement des projets SI,
- Assurer le support de niveau 2 aux utilisateurs sur les solutions issues des projets pilotés par le titulaire.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Gestionnaire subventions sous la référence MGP130 GEST010 correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Instruire les dossiers de demande de subventions
- Entrer en relation avec les services techniques et juridiques des communes pour assurer la complétude du dossier
- Préparer la réunion du Comité d'examen des dossiers
- Assurer l'exécution comptable des subventions.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission prévention des inondations- suivi opérationnel de la gestion des ouvrages de protection sous la référence MGP131 CM060 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le suivi opérationnel des digues et des équipements
- Assurer le suivi administratif et la mise en œuvre des marchés (travaux, fournitures)
- Assurer la programmation de travaux, suivi de travaux et le contrôle terrain des ouvrages.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission prévention des inondations/PAPI sous la référence MGP132 CM061 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Animer et mettre en œuvre les actions de la Métropole du PAPI SMF 2022-2028
- Elaborer les cahiers des charges et le programme détaillé des actions du PAPI et suivre les études et démarches associées aux fiches actions

- Mettre en place un outil de rapportage de l'avancement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission Logistique urbaine durable sous la référence MGP133 CM062 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Déployer la stratégie métropolitaine de développement de la logistique urbaine durable
- Déployer des pratiques de logistiques innovantes dans la filière construction
- Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la logistique urbaine
- Sensibiliser et promouvoir le transport de marchandises par voie fluviale.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission centres-villes vivants sous la référence MGP134 CM063 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter et suivre la mise en relation entre porteurs de projets, agences immobilières, aménageurs, promoteurs et managers de centres-villes
- Mettre en place des outils de suivi et de communication
- Suivi stratégique et technique du programme centres-villes vivants.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression du poste budgétaire suivant :

Attaché territorial	2
Attaché territorial principal	2
Ingénieur territorial	4
Ingénieur territorial principal	4
Total	12

DIT que la présente délibération porte création du poste budgétaire suivant :

Attaché territorial	9
Rédacteur territorial	2
Ingénieur territorial	6
Ingénieur territorial principal	4
Ingénieur territorial hors classe	1
Total	22

PRECISE que le tableau des emplois comprend désormais 134 postes budgétaires et 126,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER
Directeur général des services



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.